

# HONORAIRES ENTREPRISES ET COMMERCE

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

En vigueur au 1er Juin 2024

## TRANSACTIONS

Vente de murs commerciaux, locaux professionnels, locaux d'activités, locaux industriels

**Honoraires à la charge de l'acquéreur**

Les honoraires sont exprimés en euros pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 40000€. Les honoraires concernant les transactions d'un montant supérieur sont exprimés en pourcentage du montant des transactions. Ces pourcentages ne se cumulent pas entre eux et ne s'ajoutent pas à la somme exprimée en euros.

Montant des transactions :	Honoraires TTC :
Jusqu'à 40 000,00 €	4 800 €
De 40 000,01€ à 80 000,00€	12%
De 80 000,01 € à 150 000,00 €	10,8%
De 150 000,01 € à 250 000€	9,6%
De 250 000,01€ à 500 000€	8,4%
De 500 000,01 € à 1 000 000 €	7,2%
1 000 000,01 € et plus	6%

Vente de fonds de commerces, droits au bail et cessions d'entreprise

**Honoraires à la charge de l'acquéreur**

12 % TTC du prix de vente, avec un minimum forfaitaire de 5760 € TTC

## GESTION COURANTE / LOCATION

Rédaction de baux de locaux commerciaux et professionnels (charge preneur)

60%TTC du loyer mensuel HT avec un minimum de 380€TTC

Gestion de baux professionnels et commerciaux (charge bailleur)

Pourcentage des sommes encaissées : 8,40 % TTC du prix brut fixé par le propriétaire

Honoraires de mise en location

36% TTC du loyer annuel HT répartis entre bailleur et preneur

Honoraires d'état des lieux

150€ TTC / heure répartis entre bailleur et preneur

Honoraires de vacation (charge demandeur)

140€ TTC / heure

Location en bail à construction ou emphytéotique (charge preneur)

60% TTC du loyer annuel HT

Avis de valeur de locaux commerciaux, locaux professionnels, immobilier d'entreprise (charge demandeur)

Variable selon le bien et la distance avec un minimum de 380€ TTC

Modification du bail : rédaction d'avenant (charge demandeur)

150€ TTC

Baux commerciaux : renouvellement (charge preneur)

60% TTC du loyer mensuel HT avec un minimum de 380€ TTC

Baux commerciaux : réévaluation de loyer sur renouvellement (charge bailleur)

En fonction de l'augmentation annuelle HT et hors charges:  
De 0 à 10 000 € = 12%  
De 10 000,01 à 20 000 € = 8,4%  
De 20 000,01 à 30 000 € = 7,20%  
Plus de 30 000 € = 4,80 %

Résiliation (charge demandeur)

180 € TTC

## AUTRES PRESTATIONS

Rédaction d'un protocole d'accord - Accord transactionnel

370€ TTC (charge demandeur)

Mise en demeure en cas de retard de paiement

230€ TTC (charge preneur)

Constitution du dossier contentieux en cas de non-paiement

270€ TTC (charge preneur)

## PRESTATIONS FISCALES ET ADMINISTRATIVES

Aide à la déclaration de revenus fonciers (charge bailleur)

120€ TTC sur le premier bien confié en gestion  
50 € TTC par bien supplémentaire confié en gestion

Photocopies (charge demandeur)

0,60€ TTC l'unité



# PRESTATIONS ET HONORAIRES DE GESTION

## HORS LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.  
A la charge du propriétaire Bailleur sauf exceptions – **En vigueur au 1er Juin 2024**

### GESTION COURANTE

Gestion de locaux d'habitation nus ou meublés  
(soumis à la loi du 6 juillet 1989)

**Pourcentage des sommes encaissées :  
8,40% TTC des rapports mensuels ou  
trimestriels**

Gestion de places de stationnement, garages, box

**Pourcentage des sommes encaissées :  
16,75% TTC des loyers encaissés  
Avec un minimum de 10€ TTC/mois**

Gestion de locaux loués en location saisonnière

**Pourcentage des sommes encaissées :  
20% TTC du prix brut fixé par le propriétaire**

Frais administratifs trimestriels

**25€ TTC/trimestre**

### MISE EN GESTION / LOCATION

Représentation à la livraison d'un lot

**300€ TTC**

Suivi du dossier de diagnostics obligatoires

**60€ TTC**

Suivi spécifique du dossier d'Etat des Risques et Pollutions

**30€ TTC**

Estimation de la valeur locative d'un bien

**200€ TTC (charge demandeur)**

### GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (optionnelle)

GLI : offre d'assurance de Garantie des Loyers Impayés (par assureur)

**Pourcentage des sommes facturées au  
locataire : 3,4% TTC/an**

GLI : offre de Garantie des Loyers Impayés (par nos soins)

**Pourcentage des sommes facturées au  
locataire : 3,1% TTC/an**

### MODIFICATION DES BAUX ET MANDATS

Modification du bail : rédaction d'avenant

**175€ TTC (charge demandeur)**

Résiliation du bail (hors baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989)

**250€ TTC**

Résiliation du mandat

**250€ TTC**

### SUIVI CONTENTIEUX, SINISTRES ET TRAVAUX

Constitution dossier contentieux ou sinistre ou travaux (hors GLI)

**Forfait 250€ TTC**

Suivi de congés / travaux / contentieux / sinistres / expertises

**Vacation horaire : 120€ TTC/heure**

Montage des dossiers d'aides et de subventions travaux

**Vacation horaire : 120€ TTC/heure**

### PRESTATIONS FISCALES ET ADMINISTRATIVES

Frais de déclaration de TVA

**40€ TTC**

Aide à la déclaration des revenus fonciers

**120€ TTC sur le premier bien confié en gestion  
50€ TTC/bien supplémentaire confié en gestion**

Rendez-vous téléphonique personnalisé - Par ½ heure

**60 € TTC**

Photocopies

**0,60€ TTC l'unité**

### PRESTATIONS PARTICULIÈRES

Représentation en Assemblée générale

**Vacation horaire : 120€ TTC/heure**



# PRESTATIONS ET HONORAIRES LOCATION

## HORS LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.  
En vigueur au 1er Juin 2024

### Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989

		Honoraires	
		Locataire	Propriétaire
Honoraires relatifs à l'organisation de la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail	Zone tendue (Par m <sup>2</sup> de surface habitable)	10 €	10 €
	Zone non tendue (Par m <sup>2</sup> de surface habitable)	8 €	8 €
Préparation et réalisation de l'état des lieux d'entrée (Par m <sup>2</sup> de surface habitable)		3 €	3 €

### Autres locaux (locaux non soumis à la loi du 6 juillet 1989)

Honoraires relatifs à l'organisation de la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail	16% TTC du loyer annuel charges comprises, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire
---	--

### Tous locaux (sauf locaux professionnels et commerciaux)

	Honoraires	
	Locataire	Propriétaire
Rédaction du bail sans recherche de locataire	-	250€
Frais d'entremise	-	250€
Etat des lieux d'entrée / de sortie (Par m <sup>2</sup> de surface habitable)	3€	3€



# HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

**A la charge du locataire sauf honoraires de gestion. En vigueur au 1er Juin 2024**

## GESTION COURANTE

Honoraires de gestion	20% TTC de la rémunération brute perçue par le propriétaire <i>(charge propriétaire)</i>
Honoraires de mise en location	25% TTC du montant du prix de l'hébergement hors prestations complémentaires et optionnelles avec un minimum de 50€ TTC

## PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES PAR DOSSIER

Frais administratifs	25€ TTC
Désinfection du logement	65€ TTC

## PRESTATIONS OPTIONNELLES \* (sur réservation du locataire)

Ménage fin de séjour	Studio	80€ TTC
	2 pièces	90€ TTC
	3 pièces	120€ TTC
	4 pièces	150€ TTC
	Appartement 5/6 pièces	200€ TTC
	Maison 5/6 pièces	300€ TTC
	A partir de 7 pièces	Sur devis
Assurance annulation	6% TTC du montant du prix de l'hébergement hors prestations complémentaires	
Vente de kit de draps jetables	6€/ kit	
Location lit bébé	20€ TTC / semaine	
Location chaise haute ou réhausseur	20€ TTC / semaine	
Location kit serviettes de toilette	18€ TTC / kit	
Location de draps	22€ TTC / lit simple 27€ TTC / lit double	
Location boîtier WIFI	50€ TTC / semaine	
Forfait animal de compagnie (sur accord du propriétaire)	40€ TTC / animal	

\* Optionnelles en règle générale, certaines de ces prestations, et notamment le nettoyage régulier des locaux et la fourniture de linge de maison sont exceptionnellement comprises dans la tarification annoncée pour la location de certains biens. Le tarif affiché comprend alors le prix desdites prestations (précisé lors de la réservation).



# HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

**A la charge du locataire sauf honoraires de gestion. En vigueur au 1er Juin 2024**

## GESTION COURANTE

Honoraires de gestion (à la charge du propriétaire)	20% TTC de la rémunération brute perçue par le propriétaire
Honoraires de mise en location	25% TTC du montant du prix de l'hébergement hors prestations complémentaires et optionnelles avec un minimum de 50€ TTC

## PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES PAR DOSSIER

Frais administratifs	25€ TTC
Désinfection du logement	65€ TTC

## PRESTATIONS OPTIONNELLES \* (sur réservation du locataire)

Ménage fin de séjour	Studio	80€ TTC
	2 pièces	90€ TTC
	3 pièces	120€ TTC
	4 pièces	150€ TTC
	Appartement 5/6 pièces	200€ TTC
	Maison 5/6 pièces	300€ TTC
	A partir de 7 pièces	Sur devis
Assurance annulation	7% TTC du montant du prix de l'hébergement hors prestations complémentaires	
Vente de kit de draps jetables	6€/ kit	
Location lit bébé	20€ TTC / semaine	
Location chaise haute ou réhausseur	20€ TTC / semaine	
Location kit serviettes de toilette	18€ TTC / kit	
Location de draps	22€ TTC / lit simple 27€ TTC / lit double	
Location boîtier WIFI	50€ TTC / semaine	
Forfait animal de compagnie (sur accord du propriétaire)	40€ TTC / animal	

\* Optionnelles en règle générale, certaines de ces prestations, et notamment le nettoyage régulier des locaux et la fourniture de linge de maison sont exceptionnellement comprises dans la tarification annoncée pour la location de certains biens. Le tarif affiché comprend alors le prix desdites prestations (précisé lors de la réservation).



# PRESTATIONS ET HONORAIRES SYNDIC

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

En vigueur au 1er Juin 2024

## FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

Sauf \* : prestations à la charge du syndicat des copropriétaires

### Vacation (\*)

Vacation horaire (*)	91,67€ HT soit 110€ TTC
----------------------	-------------------------

### 9.1. FRAIS DE RECOUVREMENT (art. 10-1 L. du 10/07/1965)

Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	55€ HT soit 66€ TTC
Relance après mise en demeure	35€ HT soit 42€ TTC
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	146€ HT, soit 175€ TTC
Frais de constitution d'hypothèque	208€ HT, soit 250€ TTC
Frais de mainlevée d'hypothèque	208€ HT, soit 250€ TTC
Dépôt d'une requête en injonction de payer	208€ HT, soit 250€ TTC
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement diligences exceptionnelles)	208€ HT, soit 250€ TTC
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement si diligences exceptionnelles)	Au temps passé (vacations horaires)

### 9.2. FRAIS ET HONORAIRES LIES AUX MUTATIONS

Délivrance de documents liés à la copropriété (art. L 721-2 du CCH) <i>(Concerne tout document lié à la copropriété, visé à l'article précité, devant être remis à l'acquéreur au plus tard à la date de signature de la promesse de vente)</i>	316,67€ HT, soit 380€ TTC
Etablissement de l'état daté	316,67€ HT, soit 380€ TTC
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965)	83,30€ HT, soit 100€ TTC

### 9.3. FRAIS DE DÉLIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art. 33 du décret du 17/03/ 1967 et R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)

Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	Offert
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	146€ HT, soit 175€ TTC
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	100€ HT, soit 120€ TTC
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale (hors notification de l'art.18 décret du 17 mars 1967)	100€ HT, soit 120€ TTC

### 9.4. Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires, pour des questions concernant leurs droits ou obligations (art. 17-1 AA de la loi du 10/07/1965)

Etablissement de l'ordre du jour ; élaboration et envoi de la convocation avec l'ordre du jour, des documents à joindre à la convocation et des projets de résolutions ; présence du syndicat ou de son représentant à l'assemblée générale ; établissement de la feuille de présence ; émargement, vérification des voix et des pouvoirs ; rédaction et tenue du registre des procès-verbaux ; envoi et notification du procès-verbal comportant les décisions prises en assemblée générale des copropriétaires (opposant ou défaillant) et, le cas échéant, information des occupants de chaque immeuble de la copropriété des décisions prises par l'assemblée générale par affichage d'un procès-verbal abrégé dans les parties communes (art. 44 de la loi n° 86-1290 du 23/12/1986).	Au temps passé (vacations horaires) 91,67€ HT soit 110€ TTC
--	--



# HONORAIRES DE TRANSACTION

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

En vigueur au 1er Juin 2024

	Montant du prix de vente	Honoraires TTC
<b>Locaux à usage d'habitation</b>	0€ à 39 999 €	<b>4 000 €</b>
	De 40 000 € à 49 999 €	<b>11 %</b>
	De 50 000 € à 79 999 €	<b>10 %</b>
	De 80 000 € à 99 999 €	<b>9 %</b>
	De 100 000 € à 124 999 €	<b>8 %</b>
	De 125 000 € à 149 999 €	<b>7,5 %</b>
	De 150 000 € à 174 999 €	<b>7 %</b>
	De 175 000 € à 199 999 €	<b>6.5%</b>
	De 200 000 € à 249 999 €	<b>6.25 %</b>
	De 250 000 € à 299 999 €	<b>6 %</b>
	De 300 000 € à 399 999 €	<b>5.75 %</b>
	De 400 000 € à 499 999 €	<b>5.5 %</b>
	De 500 000 € à 599 999 €	<b>5.25 %</b>
	De 600 000 € à 799 999 €	<b>5 %</b>
De 800 000 € à 999 999€	<b>4.75 %</b>	
Au-delà de 1 000 000 €	<b>4.25 %</b>	
<b>Bâtiments ou terrains voués à des réalisations de lotissements ou de promotions immobilières</b>	<b>12% du prix de vente</b>	
<b>Exploitations agricoles, viti-vinicoles</b>	<b>12% du prix de vente</b>	

Sauf convention expresse entre les parties, la rémunération sera à la charge du mandant.

Pour un mandat de vente, le montant des honoraires ainsi déterminé sera déduit du prix de vente.

Pour un mandat de recherche, le montant des honoraires ainsi déterminé sera versé en sus du prix de vente.

Frais notariés non compris

Avis de valeur	Honoraires TTC
Terrains	<b>150 €</b>
Appartements / Maisons	<b>200 €</b>
Autres biens (immeubles, propriétés, châteaux...)	<b>500 €</b>





# PRESTATIONS ET HONORAIRES CONCIERGERIE

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.  
En vigueur au 1er Juin 2024

PRESTATIONS		HONORAIRES
Remise de clés uniquement (charge propriétaire)		<b>50€</b>
Remise de clés + ménage (charge propriétaire)	Studio	<b>135€</b>
	T2	<b>145€</b>
	T3	<b>170€</b>
	T4	<b>220€</b>
	T5 et + ou maison	<b>250€</b>
Mise en service du logement (charge propriétaire)		<b>60€</b>
Fermeture du logement (charge propriétaire)		<b>60€</b>
PRESTATIONS OPTIONNELLES * (sur réservation et à la charge du locataire)		
Vente kit de draps jetables		<b>6€ / kit</b>
Location lit bébé		<b>20€ TTC / semaine</b>
Location chaise haute ou réhausseur		<b>20€ TTC / semaine</b>
Location kit serviettes de toilette		<b>18€ TTC / kit</b>
Location de draps		<b>22€ TTC / lit simple 27€ TTC / lit double</b>

\*Optionnelles en règle générale, certaines de ces prestations, et notamment le nettoyage régulier des locaux et la fourniture de linge de maison sont exceptionnellement comprises dans la tarification annoncée pour la location de certains biens. Le tarif affiché comprend alors le prix desdites prestations (précisé lors de la réservation).

